

**Informations sur l'examen professionnel pour
spécialiste de l'accompagnement de
personnes en situation de handicap
Octobre 2024**

- 1. Dates**
8 / 9 / 10 octobre 2024
- Lieu**
Technopark
Technoparkstrasse 1, 8005 Zürich
- 2. Conditions d'admission**
Selon chiffre 3.3 du règlement d'examen pour l'examen professionnel pour spécialiste de l'accompagnement de personnes en situation de handicap.
- 3. Documents d'inscription**
Les documents d'inscription et les informations, la documentation relative au processus et d'autres renseignements peuvent être obtenus à l'adresse www.berufspruefung-beeintraechtigung.ch ou auprès du secrétariat de l'examen.
- 4. Annexes à l'inscription** (*seulement de copies les certificats/attestations*)
 - Copies des attestations et des certificats de travail ainsi que des confirmations requises pour l'accès à la formation
 - Copie de la carte d'identité avec photo (ou passeport)
 - Copie de l'extrait du casier judiciaire (extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers, max. de trois mois. À désigner par l'employeur)
- 5. Délai d'inscription**
Le formulaire d'inscription et tous les documents sont à envoyer **par courriel** à info@berufspruefung-beeintraechtigung.ch **ou par courrier recommandé** jusqu'au **1er juin 2024** au plus tard au « Secrétariat d'examen EP spécialiste de l'accompagnement, c/o bfb Büro für Bildungsfragen AG, Bahnhofstrasse 20, 8800 Thalwil ». En s'inscrivant, les candidates et candidats acceptent les conditions de ce document.
- 6. Échéance pour la documentation relative au processus**
Veuillez soumettre la documentation du processus avant **le 27 août 2024** comme suit :
3 exemplaires, imprimés sur une face et en couleur, avec reliure à anneaux **par lettre recommandée** au « Secrétariat d'examen EP spécialiste de l'accompagnement, c/o bfb Büro für Bildungsfragen AG, Bahnhofstrasse 20, 8800 Thalwil » et en plus sous forme de fichier Word à l'adresse info@berufspruefung-beeintraechtigung.ch. La date du cachet de la poste est considérée comme la date de soumission.
- 7. Taxes**

Examen complet	CHF 2'950.00
1 Présentation du processus d'accompagnement	CHF 1'180.00
2 Examen des connaissances professionnelles	CHF 1'180.00
3 Analyse d'un cas	CHF 590.00

La facture sera envoyée vers mi-juillet 2024 avec la confirmation d'admission. Elle doit être payée dans les 30 jours. L'admission ne sera pas définitive tant que les taxes d'examen n'auront pas été payées à temps et que la documentation relative au processus n'aura pas été soumise dans les délais.

Une fois l'examen réussi, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI prélève une taxe de CHF 50.00 pour la remise du brevet fédéral et son inscription au registre fédéral.

8. Retrait d'inscription

Les annulations doivent être motivées par écrit et communiquées au secrétariat d'examen avant le 13 août 2024. Des frais de traitement de 300 CHF seront alors prélevés. Après le délai de désinscription, la totalité des frais d'examen est due. Sont exclus de cette règle les annulations pour des raisons excusables selon le point 4.22 du règlement d'examen. Dans ce cas, les frais de traitement de 300 CHF doivent également être payés.

Adresse du secrétariat: Secrétariat d'examen EP spécialiste de l'accompagnement
c/o bfb Büro für Bildungsfragen AG, Bahnhofstrasse 20, 8800 Thalwil
Tél : 043 3883 400 | Mail : info@berufspruefung-beeintraechtigung.ch